

Centre de Loisirs en milieu urbain : les activités

La préparation de toutes les activités est déterminante pour le bon déroulement de la journée en centre de loisirs. Que ce soit pour les activités qui ne nécessitent pas la présence d'un animateur : le fonctionnement des coins (marchande, jeux, costumation...) ; que ce soit pour les activités animées au Centre : certaines activités manuelles, les repas, les grands jeux... ou que ce soit les activités pratiquées à l'extérieur du Centre : visites, patinoire, escalade... Les animateurs et parfois leurs directeurs pensent à tort que ces activités à l'extérieur demandent moins d'investissement de leur part.

L'animateur qui travaille le mercredi dans un Centre de Loisirs se trouve souvent « démuni » devant le nombre « d'activités » qu'il doit pouvoir proposer ou encadrer. « L'intermittence » des activités est assez difficile à gérer. Une difficulté qui réside souvent dans la brièveté de l'activité et dans sa discontinuité. Pourtant la ville offre de multiples activités qui peuvent être pratiquées régulièrement et permettre à l'animateur de pouvoir s'y investir de façon active. Souvent, l'animateur se retrouve à surveiller un groupe d'enfants, plutôt qu'en situation d'animation notamment lors d'activités encadrées par des personnes extérieures : visite d'un musée, activités sportives spécifiques... Dans ces activités dites de « loisirs urbains » l'animateur doit avoir une participation active à l'encadrement.

Lorsque nous organisons une sortie à la patinoire, nous la préparons avec les enfants. Nous faisons cette activité pour permettre à l'enfant de pratiquer une activité sportive (équilibre, glisse, vitesse...), et l'aider dans des apprentissages spécifiques. L'animateur doit pouvoir participer à cette activité et non seulement surveiller les chutes, le nombre d'enfants et veiller à leur sécurité.

Pratiquer l'activité avec peu d'enfants :

un animateur pour 5 à 6 enfants maximum ; ce qui sous-entend que ces sorties sont préparées en équipe et que les animateurs restant au Centre auront sûrement plus d'enfants.

Trakine Fontaine, Dossier des Cahiers de l'animation n°1 : Les centres de loisirs.

©CEMÉA

CEMEA Pays de la Loire - 15 bis allée du commandant Charcot - 44000 Nantes - 02 51 86 02 60

[Voir tous nos contacts dans la région](#)